

Mandat du canton de Berne concernant les prestations de formation continue fournies en 2018 par la Haute Ecole pédagogique HEP-BEJUNE

La Direction de l'instruction publique du canton de Berne,

vu

- *L'article 2, alinéa 1 et article 2a de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) (RSB 439.28)*
- *Article 71, alinéa 1 et article 72 alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 28 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE ; RSB 430.251.0)*
- *Article 62, alinéa 1 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210)*
- *Articles 43, 47, 48 alinéa 1, 50 et 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)*
- *Articles 139, 146 et 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)*

arrête le mandat de prestations suivant :

I. CONTEXTE

Conformément au concordat intercantonal conclu par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel créant une Haute Ecole Pédagogique, le canton de Berne contribue, depuis 2001, au financement de la HEP-BEJUNE.

Les « mandats bernois » ou « frais préciputaires » regroupent les actions de formation continue s'adressant exclusivement aux enseignantes et aux enseignants bernois permettant de répondre aux attentes spécifiques du canton de Berne. Le mandat couvre les cours, les séminaires, les subventions de formation et les frais de remplacements de formatrices et formateurs en lien avec les formations.

II. PRESTATIONS DÉTAILLÉES DE LA HEP-BEJUNE EN FAVEUR DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS BERNOIS

1. Contenu et modalités des offres

1.1. Destinataires des offres

Les prestations et offres de formations couvertes par le présent mandat s'adressent exclusivement aux enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire publique de la partie francophone du canton de Berne.

1.2. Activités de formation continue prévues pour l'année 2018

N.B. Les montants sont arrondis à la centaine supérieure.

Rubriques	Montants	Description
6C MEDIATEURS	35'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 8 personnes. Comprend le coût d'inscription et les taxes semestrielles de la formation. - Participation à des rencontres entre médiatrices et médiateurs en fonction - Supervision
6F CONGE DE FORMATION	20'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - 4 séances de la Commission des congés de formation (indemnisation des membres) - Frais liés aux inscriptions des participantes et participants
6G ORTHOPHONISTES	21'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Formations spécifiquement destinées aux orthophonistes. - Honoraires des responsables de réseau
6N COURS SEMESTRIEL 2017	5'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - 1 journée de restitution - Rapport du groupe de pilotage
6O BIBLIOTHECAIRES	15'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de formation de base - Frais de déplacement et de repas
6R PROJETS BILINGUES	22'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Formation CAS Education et plurilinguisme. Comprend le coût d'inscription et les taxes semestrielles de la formation.
6S FORMATION DES DIRECTEURS	26'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Une journée de séminaire. Honoraires et frais des intervenantes et intervenants ainsi que la prise en charge des frais des participantes et participants. - Analyse de pratiques professionnelles pour les directrices et directeurs des écoles primaires et secondaires
6W FORDIF	53'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale pour gérer un établissement scolaire. Comprend le coût entier de la formation et les frais liés.
62 ECOLE A JOURNEE CONTINUE	19'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Formations spécifiquement destinées au personnel des écoles à journée. - Honoraires des responsables de réseau
66 FORMATIONS PARTICULIERES BE	36'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement équipe pédagogique (dialogue pédagogique) - Orientation au choix professionnel - Projet individuel - ReFlex 11H (formation sur la pédagogie par projet) - Autres formations
3H SUBVENTIONS INDIVIDUELLES	25'000.-	<ul style="list-style-type: none"> - Psychomotriciennes - CLACESO pour directrices et directeurs
S3 SUBVENTIONS EN RESEAU	4'500.-	<ul style="list-style-type: none"> - APED (Association pour l'enfance en difficulté), honoraires des intervenantes ou intervenants - Diverses associations
REMPACEMENTS EVENTUELS	3'500.-	<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'engagement de praticiennes ou praticiens pour le compte de la HEP lors de formations spécifiques BE

1.3. Ressources documentaires et multimédia

La HEP-BEJUNE assure aux écoles de la scolarité obligatoire de la partie francophone du canton le libre accès aux prestations de la plate-forme « *Ressources documentaires et multimédia* » de la HEP-BEJUNE en matière de lectures suivies, pour une somme de 15 000 francs.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET MULTIMEDIA	15'000.-	- Forfait pour le libre accès à la plate-forme durant l'année 2018
--	----------	--

1.4. Budget détaillé

Un budget détaillé des prestations établies par les responsables de la HEP-BEJUNE et de l'OECO est annexé au présent mandat de prestations.

III. MOYENS FINANCIERS / INDEMNISATIONS

- Pour l'ensemble des prestations fournies sous le présent mandat la HEP-BEJUNE est rémunérée au maximum à hauteur de CHF 300'000.-.
- La HEP-BEJUNE facture ce montant à l'OENS au plus tard le 31 mars 2018
- Le Rectorat de la HEP-BEJUNE assure l'affectation interne de ces moyens conformément au budget indicatif alloué aux prestations sous le point I.
- Dans le cadre de ses comptes 2018, la HEP-BEJUNE indique l'affectation des moyens conformément au présent mandat.

IV. COOPÉRATION HEP BEJUNE – SERVICES DE LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- L'interlocuteur de la HEP-BEJUNE pour les autorisations politiques et le suivi financier du présent mandat est la ou le responsable de la section francophone de l'Office de l'enseignement supérieur (OENS).
- L'interlocuteur de la HEP-BEJUNE pour la définition des prestations indiquées au point I et pour l'organisation et la coordination de ces prestations est le chef la section francophone de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO).

V. RÉALISATION DES OBJECTIFS : VÉRIFICATION REPORTING ET CONTROLLING

1. Groupe de coordination des mandats bernois

La mise en œuvre du présent mandat de prestations et sa préparation pour l'année suivante est accompagnée par un « Groupe de coordination des mandats bernois » de la HEP-BEJUNE et des services concernés de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (OENS et OECO). Le groupe est composée par les personnes suivantes :

OENS : Daniel Schönmann, chef de l'OENS (DSH, présidence)
Anne-Marie de Buman, cheffe de la section francophone (DBU)

OECO : Stève Blaesi, chef de la section francophone et suppléant du chef d'Office (SBL)

2. Calendrier de l'accompagnement du mandat de prestations

Les vérification, reporting et controlling du présent mandat et la préparation du mandat suivant sont accompagnés en 2018 selon les étapes et le calendrier suivant :

Quand?	Quoi?	Qui?
janvier/février	Etablissement des besoins en formations continues des enseignantes et enseignants bernois en 2019	SBL et B. Humbert-Droz HEP
fin février	Consultation et accord de la direction de l'OECO	SBL
mars	Fixation du budget provisoire des prestations de l'année 2019 (normalement selon le forfait de 300 000 francs) à l'attention du Comité stratégique HEP-BEJUNE	DSH
mars	Etablissement de la liste des prestations à inclure dans le mandat de prestations 2019	Groupe de coordination des mandats bernois
juin	Etablissement du document final du mandat de prestations	SBL d'entente avec DSH
septembre	Séance de controlling: vérification du décompte des prestations du mandat de l'année précédente	Groupe de coordination mandat bernois
novembre	Intégration du montant forfaitaire pour le présent mandat de prestations (CHF 300'000) dans l'arrêté du Conseil-exécutif portant sur la contribution financière à la HEP-BEJUNE	DSH et DBU
décembre	Suite à l'arrêté du Conseil-exécutif, signature du mandat de prestations 2019 par le directeur de l'instruction publique	DSH

Planification pluriannuelle

Le canton de Berne prévoit dans sa planification financière de donner un mandat de prestations annuel à la HEP-BEJUNE pour un montant de CHF 300'000. Chaque cinquième année, le mandat prévoit également un cours semestriel pour lequel un montant supplémentaire de CHF 230'000.- est réservé.

Les moyens affectés aux mandats bernois à la HEP-BEJUNE sont planifiés comme ci-dessous sous réserve des décisions du Conseil-exécutif dans le cadre de l'Arrêté annuel sur la contribution du canton de Berne à la HEP-BEJUNE.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
530'000.-	300'000.-	300'000.-	300'000.-	300'000.-	530'000.-	300'000.-	300'000.-

VI. MESURES EN CAS DE NON-EXÉCUTION DU MANDAT DE PRESTATIONS

- C'est au Rectorat de veiller à ce que l'offre des formations prévues dans le présent mandat soit effective. Il en assume la responsabilité. En cas de problèmes pour assurer ces prestations, le Rectorat en informe le « Groupe de coordination des mandats bernois » de sorte que des mesures adéquates puissent être définies.
- Si le « Groupe de coordination des mandats bernois » constate que des prestations prévues par le mandat n'ont pas pu être fournies, il détermine si ces prestations peuvent l'être par la HEP-BEJUNE l'année suivante. Si ceci n'est pas possible, le montant correspondant est remboursé au canton de Berne.

VIII. DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- Le présent mandat est valable pour la durée de l'année civile 2018.
- Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Lieu, date

Le Directeur de l'instruction
publique du Canton de Berne

Bernhard Pulver